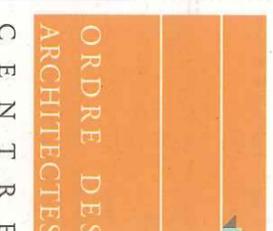


édifice

JOURNAL DE L'ARCHITECTURE EN RÉGION CENTRE

Conseil Régional de l'Ordre des Architectes



édito

Edifice

Le Conseil a décidé d'augmenter le tirage d'édifice, afin d'élargir sa diffusion dans toutes les communes de notre région.

Après avoir été présent à toutes les assemblées générales des associations des maires, cette décision reste dans la continuité de la politique de communication du CROA Centre. Ce type de rapprochement fera mieux connaître le rôle de notre institution et notamment celui d'assurer le respect de l'utilité publique de l'architecture.

Marchés Publics

Lors de notre dernière assemblée régionale à Blois, j'avais déjà alerté la profession de l'augmentation des procédures non conformes des appels à candidatures.

Nous constatons aujourd'hui que cette tendance se confirme.

C'est pourquoi, je rappelle que l'Ordre des Architectes est le garant de l'intérêt général dans le rôle de passation de la commande publique. Chacun de nous doit faire preuve de pédagogie auprès de nos maîtres d'ouvrages sur l'utilité publique de l'architecture, notre rôle de conseil leur permettant de répondre à leurs préoccupations dans le respect de la loi de 1977. De cette façon, le CROA Centre deviendra un instrument au service des architectes, des maîtres d'ouvrages et du public, agissant pour l'évolution des pratiques dans le sens de l'intérêt général.

Formations

Le contexte économique est actuellement difficile et l'accès à la formation continue pour les petites structures reste une inquiétude constante pour le Conseil.

Dans un souci de solidarité, les élus ont voté la mise à disposition d'une enveloppe financière destinée aux nouveaux inscrits pour une période de 3 ans. Cette aide sera disponible dès 2012 et restera réservée aux formations non éligibles par le FIFPL ou l'OPCAPL.

Pendant la durée de mon mandat, je souhaite que le CROA Centre s'implique fortement dans la mise à disposition d'outils efficaces au service des architectes.

Convention Nationale

Enfin, le 1^{er} décembre prochain, aura lieu la convention nationale de l'Ordre des Architectes qui regroupera tous les élus qui valideront l'avancée des travaux de l'institution.

Cette convention se déroulera à l'espace Oscar NIEMEYER à Paris dont le thème sera « le droit à l'architecture » sous le haut patronage et en présence de Frédéric MITTERAND, ministre de la culture et de la communication et Jean-Pierre SUEUR, sénateur du Loiret.

Frédéric SKARBEK,
Président du CROA Centre

SOMMAIRE

P2

Actualités
juridiques
Formations
Agenda de l'Ordre

P3

Actualités
départementales
Infos

P4

Jurys de concours
Interventions du
CROA auprès des
maîtres d'ouvrage
Tableau de l'Ordre

Encart

Architecte,
FRAC Orléans
Maison de
l'architecture

Questions récurrentes posées au service juridique du Centre Ouest

SUR LES MARCHES PUBLICS

Question : Dans le cadre d'une procédure adaptée, est-il possible de notifier le marché concomitamment à l'information des candidats non retenus ?

Oui, car l'article 80 du code des marchés publics qui prévoit un délai d'au moins 16 jours entre la date à laquelle la décision de rejet est notifiée aux candidats dont l'offre n'a pas été retenue et la date de la signature du marché ne s'applique que dans le cadre des marchés et accords-cadres passés selon une des procédures formalisées (concours, procédure négociée spécifique, appel d'offres...).

Question : Dans le cadre d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre, le jury a-t-il le pouvoir d'accepter des plis qui sont parvenus au maître d'ouvrage postérieurement à la date limite de réception des candidatures ?

Il est indispensable de respecter l'ensemble des délais de procédure. L'article 51-2 du Code des Marchés Publics ainsi que la circulaire d'application du 3 août 2006 prévoient un délai supplémentaire lorsque le maître d'ouvrage constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes. En effet, dans cette situation, il peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous et qui ne saurait être supérieur à 10 jours. Il peut aussi demander aux candidats n'ayant pas justifié de la capacité juridique leur permettant de déposer leur candidature, de régulariser leur dossier dans les mêmes conditions. Dans ce cas, le maître d'ouvrage doit informer les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature dans le même délai.

En principe, une candidature qui arrive hors délai doit être déclarée irrecevable et ce même si ce retard peut être imputé à une défaillance de la Poste. La Jurisprudence considère en effet qu'il appartient aux candidats de s'assurer du bon achèvement de leur candidature (QE AN n°77941, 13 juillet 2010).

En conséquence, lors de la réunion de jury de sélection des candidatures, le jury aurait du relever ces irrégularités et refuser ces plis pour non conformité ou au moins l'indiquer dans le procès-verbal.

SUR LES MARCHES PRIVES

Question : Un architecte est-il tenu de la Garantie de Parfait Achèvement dans le cadre d'un marché privé ?

Dans le cadre d'un marché privé, la garantie de parfait achèvement n'est due que par l'entrepreneur. En effet, l'article 1792-6 alinéa 2 du Code Civil dispose que « la garantie de parfait achèvement, à laquelle l'entrepreneur est tenu pendant un délai d'un an, à compter de la réception, s'étend à la réparation de tous les désordres signalés par le maître d'ouvrage, soit au moyen de réserves mentionnées au procès-verbal de réception, soit par voie de notification écrite pour ceux révélés postérieurement à la réception ».

Cet article exclut donc l'architecte de cette garantie en marché privé. Cet article a également été confirmé par la jurisprudence qui considère que la garantie n'est pas due par les autres constructeurs, en particulier l'architecte ou le vendeur à construire (Cass. Civ 3 30 mars 1994).

A contrario, en marchés publics, l'architecte est tenu de la garantie de parfait achèvement. En effet, selon les dispositions de l'article 7 de la loi MOP (loi n° 85-704 du 12 juillet 1985) « pour les ouvrages de bâtiment, la mission de base confiée à un architecte ou à une équipe de maîtrise d'œuvre fait l'objet d'un contrat unique ».

Le contenu de cette mission de base est défini par l'article 15 du décret 93-1268 du 29 Novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé.

Cette mission comprend obligatoirement, les études d'esquisse, d'avant-projet, de projet, l'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation du ou des contrats de travaux, la direction de l'exécution du contrat de travaux et l'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement.

Question : Dans quel cas l'architecte est-il tenu d'établir la DAACT ?

La déclaration attestant à la fois de l'achèvement et de la conformité des travaux est établie et signée :

- soit par le bénéficiaire du permis
 - soit par l'architecte, s'il a été chargé de la direction des travaux.
- Ainsi, l'architecte signe la DAACT dans deux cas :
- s'il s'est vu confier une mission complète
 - s'il a été chargé de la maîtrise d'exécution seulement
- S'il n'a été titulaire que de la conception du projet, c'est alors le bénéficiaire du permis qui signe la déclaration.

formations

RÉALISÉES EN 2011

- janvier : « **jurés de concours** » (CROA), ½ journée
- février : « **actualités juridiques** » (CROA) – 1 jour
- avril : « **accessibilité** » (MA centre) – 3 jours
- « **assurances** » (CROA) – 1 jour
- septembre : « **BBC** » (MA centre) – 2 jours
- « **Code des Marchés Publics** » (CROA) – 1 jour
- « **Initiation à l'expertise** » (CROA) – 1 jour
- octobre : « **gestionnaires** » (CROA) – 1 jour
- « **RT 2012** » (MA centre) – 1 jour

FORMATION À VENIR :

- 22 novembre 2011 « **accessibilité** » – 1 jour (Châteauroux)



agenda de l'Ordre

Du 1^{er} au 5 juin (Berlin) : Voyage d'études organisé par la Maison de l'Architecture du Centre

- 8 juin 2011** (Paris) : AG de la MAF (F. SKARBEEK)
- 15 juin 2011** (Orléans) : réunion de la sous-commission départementale pour la sécurité publiques à la préfecture (P. DEBAQUE)
- 16 juin 2011** (Paris) : réunion thématique 3-atelier 1 « Formations » au CNOA (F. SKARBEEK)
- 18 juin 2011** (Gien) : Participation à l'AG des maires du Loiret (P. DEBAQUE et F. SKARBEEK)
- 30 juin 2011** (Montpellier) : Commission de contrôle des finances (S. PIRES)
- 30 juin et 1^{er} juillet 2011** (Montpellier) : Conférence des régions (F. SKARBEEK)
- 2 juillet 2011** (Verzoz) : Participation à l'AG des maires du Cher (JP PRIN et S. GAUCHERY)
- 6 juillet 2011** (Paris) : réunion thématique 2 « architecture au quotidien » au CNOA (JP PRIN)
- 11 juillet 2011** (Orléans) : RV « organisation/manifestation » à l'agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise (F. SKARBEEK et Elke MITTMANN, directrice de la MAI)
- 25 juillet 2011** (Orléans) : réunion sous commission départementale pour la sécurité publique à la préfecture (F. SKARBEEK)
- 9 septembre 2011** (Orléans) : réunion à la DRAC « bâtiment EDF Orléans la Source » (F. SKARBEEK – M. JULIEN)
- 9 septembre 2011** (Paris) : comité pilotage Juriet au CNOA (P. URTIAGA)
- 17 septembre 2011** (Chartres) : Participation au congrès des maires d'Eure et Loir (F. SEMICHON, F. CORDIER)
- 22 septembre 2011** (Paris) : réunion thématique 2 « commande privée » au CNOA (JP PRIN)
- 26 septembre 2011** (Orléans) : Formation « Code des Marchés Publics » au CROA
- 17 et 18 septembre 2011** (Orléans) : participation aux journées du patrimoine (exposition dans les locaux CROA / MA)
- 27 septembre 2011** (Orléans) : réunion « pôle formation continue en région centre » avec JP COURTAU de la DGP (participants conviés : CROA/MA/DRAC/REGION CENTRE/CAUE/ENSNP/Domaine de Chaumont sur Loire)
- 30 septembre 2011** (Orléans) : formation « initiation à l'expertise » au CROA
- 7 octobre 2011** (Orléans) : formation « gestionnaires » au CROA
- 20 octobre 2011** (Paris) : réunion thématique 3-atelier 1 « formations » au CNOA (F. SKARBEEK)
- 21 octobre 2011** (Paris) : Commission de Contrôle des Finances au CNOA (S. PIRES)
- 27 et 28 octobre 2011** (Paris) : Conférence des Régions au CNOA (F. SKARBEEK)

Actualités départementales

CHER

Délégué :
S. GAUCHERY



**Bourges :
logement social
BBC Efficnergie**

Architecte : Frédéric Blatter
Coût : 6M€
76 logements réalisés par Bourges Habitat et la SA Renouvellement Urbain, se situant à l'entrée de la ville, à côté d'une cité-jardin dont la réhabilitation a été confiée aux architectes François Perrot et Elise Jolliet.

Conçus par l'architecte Frédéric Blatter, ces immeubles associent structure et planchers béton, façades bois et verre, bardage Eternit, chaudière gaz à condensation, double vitrage à lame argon. Grâce à l'ajout de 50 m² de panneaux photovoltaïques et à une isolation renforcée, cet ensemble est devenu BBC Efficnergie, et obtient des résultats thermiques et acoustiques importants. Le tout à un coût attractif qui ramène le m² à 1200€ pour des prestations de grande qualité.

LOIRET

Délégué :
P. DEBAQUE



**Conférence
Rudy RICCIOTTI
à Orléans
(26 octobre 2011)**

On ne présente plus Rudy RICCIOTTI.

Architecte, lauréat du Grand Prix national de l'architecture en 2006, auteur de nombreuses réalisations, tant en France que hors nos frontières, il conjugue à la fois créativité et technique constructive. Son architecture est à son image : cocktail alliant à la fois le caractère paradoxal, l'esprit de liberté et échappant à toutes notions réductrices.

Du centre de loisirs de jeunes de Bagnol à la transformation du stade Jean Bouin à Paris (projet au regard duquel Rudy RICCIOTTI précise « on est dans le thème des arènes antiques, comme à Arles ou Rome. Ce stade est un colisée, mais un colisée dématérialisé »)

infos

PROTECTION DES EMPRUNTEURS DANS LE DOMAINE IMMOBILIER

La loi du 13 juillet 1979, dite Scrivener, s'applique aux contrats passés entre un architecte et un particulier. Lorsque ce dernier a recours à un emprunt pour financer son opération, le contrat d'architecte est obligatoirement conclu sous la condition suspensive de l'obtention du ou des prêts qui en assurement le financement. Si le particulier n'obtient pas les prêts, toute somme qui aura été versée d'avance par le maître d'ouvrage à l'architecte, est immédiatement et intégralement remboursable sans retenue, ni indemnité à quelque titre que ce soit. Il n'est pas possible de renoncer à la condition suspensive. Il est en revanche possible de la limiter dans le temps, et dans ce cas l'architecte doit faire signer une annexe spécifique.

■ www.architectes.org [exercer la profession → outils et documents → la commande privée → maisons individuelles : guides, méthodes et annexes]

en passant par le centre chorégraphique national d'Aix en Provence, la passerelle de la paix à Séoul ou le stade de Vitrolles (pour ne citer que quelques unes de ses réalisations) l'écriture architecturale de Rudy RICCIOTTI tend vers la recherche du sens, le refus d'une précarité constructive et le respect de l'environnement.

EURE-ET-LOIR

Délégué :
F. SEMICHON

Chartres en lumières

Le patrimoine chartain, a pour la 9^{ème} année consécutive, été mis en valeur chaque soir depuis le 21 mai. La manifestation s'est clôturée les 16 et 17 septembre par une fête de la lumière.

Xavier de RICHEMONT, scénographe et concepteur du projet depuis la première édition se définit comme « un peintre qui travaille la lumière ». Chaque éclairage s'appuie sur l'histoire et l'architecture du monument. La lumière transforme la mémoire en couleurs et mouvements pour procurer de nouvelles formes qui métamorphosent et illuminent la ville. Lors de ces soirées estivales, la ville s'anime à travers de multiples parcours urbains qui nous emmènent sur plus de 30 sites allant du portail sud de la cathédrale Notre-Dame aux lavoirs du bord de l'Eure en passant par la Médiathèque.

INDRE-ET-LOIRE

Délégué :
M. JULIEN

La Nef, un immeuble mixte et écologique



Architecte Boille et associés
Coût de 16 à 18 M€

Situé le long des voies ferrées de la Gare de Tours, l'ancien centre de tri, dont l'architecture des années 1970 sera partiellement conservée, deviendra un ensemble de 6400 m² de bureaux et autant de logements dont 29 aidés, 45 en accession et 8 maisons grand luxe sur les toits. Portés par le promoteur régional Art Prom, conçu par le cabinet d'architecture Boille et associés, la Nef sera un bâtiment à énergie positive qui intègre toutes les techniques : isolation renforcée, VMC double flux, façades végétalisées, géothermie, planchers chauffants et 1500 m² de panneaux photovoltaïques. Un chantier de 16 à 18 millions d'euros qui devrait voir le jour au même moment que la mise en service du tram.

MISE EN LIGNE DE LA LISTE DES PRESTATAIRES DE SERVICES

Il est désormais possible de connaître les professionnels étrangers autorisés par l'Ordre à effectuer une prestation sur le territoire français. Cette information fait partie des missions de l'Ordre et les données sont gérées par les Conseils Régionaux, grâce à un nouveau développement de l'application informatique du Tableau.

PARTENAIRES :



**CAISSE
D'ÉPARGNE
LOIRE-CENTRE**

LOIR-ET-CHER

Délégué :
G. H. ELRAWAS

Un petit mot pour Pierre Cantais, décédé le 9 septembre 2011

Pierre était :

• **Très charismatique** - Instigateur des réunions annuelles des architectes du Loir et Cher, ainsi que des réunions de bienvenue ou d'adieu pour les ABF, les architectes conseil de la ex DDE, etc.

Il s'investissait toujours pour que nous nous rencontrions entre archis (autour d'un verre ou d'une bonne bouffe). Depuis sa retraite, ces rencontres nous ont manqué car personne n'a repris le flambeau.

• **Très généreux** - Il aimait travailler en équipe. Même si un projet était pour lui, il le partageait avec ses confrères. Combien d'entre nous ont fait une opération partagée avec Pierre ? Beaucoup.

• **Très jovial** - Toujours de bonne humeur et prêt à faire des blagues. Bien qu'ayant longtemps tenu une agence importante, il ne se prenait jamais au sérieux et savait garder toujours la place à la rigolade.

• **Très solidaire** - Toujours présent et disponible pour ses amis, il était aussi soucieux de leur santé et savait avec beaucoup de gentillesse appeler dans les moments difficiles pour soutenir les proches et proposer son aide. **Pierre était notre ami et il le restera pour toujours.**

Catherine BERGER - Arturo VILLALMIL

INDRE

Délégué :
P. URTAGIA

Aéroport Marcel Dassault : Inauguration de l'aérogare passagers

Architecte Monique Barge - Coût : 750 000 €

François Bonneau, Président de la région Centre et Michel Sapin, président de l'aéroport de Châteauroux-Centre, ont inauguré les travaux de réfection de l'aérogare et son hall d'accueil flamboyant neuf, moderne et dynamique.

L'architecte Monique Barge a amélioré la fonctionnalité du bâtiment, avec une redistribution des espaces : bureau de contrôle, zones d'arrivées et de départ, sanitaires, accueil des personnes handicapées, ...

Bien que cet aéroport ait une vocation industrielle, le trafic à vocation touristique connaît un fort développement avec plus de 3500 passagers en 2010.

« INTERET A AGIR »

Désormais, l'ordre a intérêt à agir pour s'assurer du respect des réglementations issues non seulement de la loi sur l'architecture, mais également du droit de l'urbanisme, du code des marchés publics et du droit de la propriété intellectuelle.

Les CRDA pourront introduire une action judiciaire envers le contrevenant : architectes, maîtres d'ouvrages publics (excepté si le maître d'ouvrage est l'Etat) pour ce qui intéresse :

- les permis de construire sans architecte ou dans le cas d'une signature de complaisance avérée,
- les marchés publics.

Rejoignez la communauté
des professionnels de l'architecture

MAFECOM

www.mafcom.com

- 1 Étendez votre réseau professionnel
- 2 Réagissez aux carnets d'experts
- 3 Échangez des sujets d'actualité professionnels. Posez vos questions et apportez vos témoignages.
- 4 Participez à des conférences
- 5 Consultez le contenu documentaire

Plateforme réservée aux adhérents MAF et EURROMAF
9, rue de l'Amiral Hamelin 75783 Paris Cedex 16
Tel : +33 (0)1 53 70 30 00 • Fax : 33 (0)1 53 70 32 10 • maf@maf.fr

PARTICIPATION AUX JURYS DE CONCOURS ET AUX COMMISSIONS DE SÉLECTION CONSTITUÉES COMME UN JURY*

Dépt.	Maîtres d'ouvrage	Opérations	Equipes sélectionnées/lauréates	Jurés
36	Centre Hospitalier Châteauroux	Construction Centre Médico-Psychologique Pivot Châteauroux	BASALT (95) PIRES VILLERET (36) ROBINNE (36) PIRES VILLERET (36)	F. FOUSSARD, Y. PASQUIER
45	Communauté de Communes des Loges	Salle de Sports de Darvoy	DEESSE 23 (75) CAUSSARRIEU (45) CREATURE (45) CAUSSARRIEU (45)	M. L'HEUDÉ
28	Institut Medico-Educatif Fontaine Bouillant de Champphol	Réhabilitation Institut Medico-Educatif	AD QUATIO (75) ARC & A (Plazel) (28) LEGENDRE (28) AD QUATIO (75)	A. SIMONNET
37	CRF Centre	Réhabilitation de Locaux Tours	DUMONT ET MAUSSION (37) ATELIER PERE (37) TRIADE (79) CHEVALIER (37) BOURGUEIL ET ROULEAU (37) DUMONT ET MAUSSION (37)	P. CHEVET
41	Ville de Blois	Rehabilitation et Extension de La Maison Begon	BOURGUEIL ET ROULEAU (37) CARRE D'ARCHE (18) CARATY ET POUPART (37) ATELIER PERE (37) FOCAL ARCHITECTURE (41) CARATY ET POUPART (37)	F. BECUAU, D. CHEHADE
45	Ville de Villemandeur	Construction d'un Groupe Scolaire	ASA DURAND-PERDRIEL (75) IVARS ET BALLET (37) ARCHITECTES ASSOCIES (94) ASA DURAND-PERDRIEL (75)	P. ROBERT A. SKARBEB, J. RIVIERE
45	Conseil Regional	Restructuration de l'externat à l'EPLFFPA / CFAAD de Bellegarde	CREATURE (45) GILBERT AUTRET (45) B. PENNERON (37) CREATURE (P. DEBAQUE) (45)	F. SKARBEB
45	Ville de Châlette sur Loing	Reconstruction des écoles élémentaire et maternelle et du restaurant scolaire et Quartier du Bourg de Châlette sur Loing	COULON & ASSOCIES (67) ASA ARCHITECTES (75) IVARS & BALLETT (37) ASA ARCHITECTES (75)	L. BIAUNIER



Construction Centre Médico-Psychologique Pivot à Châteauroux
EPLFFPA/ CFAAD de Bellegarde

ERRATUM DANS EDIFICE N°9 : Maître d'ouvrage la Communauté de communes du canton de la Ferté St Aubin pour la construction d'une piscine. Les équipes sélectionnées étaient uniquement COSTE ARCHITECTURES (78) D.M. T (75) OCTANT ARCHITECTURE (76), COSTE ARCHITECTURES (78) étant lauréat.

INTERVENTIONS DU CROA AUPRES DES MAÎTRES D'OUVRAGE EN 2011

Maîtres d'ouvrage	Lieux	Objets	Observations (réponse MOA)
Communauté d'Agglomération Tourl(S)Plus	Saint Avertin (37)	Construction d'un bâtiment sur la plateforme de compostage des déchets verts avec remise de prestations Versement d'une prime non indiquée	Pas de réponse
OPH Habitat Drouais	Dreux (28)	Construction de 57 logements collectifs (démarche note liminaire)	Réponse du Directeur Général : <i>poursuit cette mise en concurrence</i>
Mairie	Romorantin-Lanthenay (41)	Réhabilitation du bâtiment Hennebique - L'appel d'offre ne semble pas approprié en maîtrise d'œuvre	Réponse du Directeur Technique : <i>maintient sa position</i>
Mairie	Tréon (28)	Restructuration et rénovation de la Salle des fêtes de Tréon Programme du projet insuffisant	Réponse de Monsieur Le Maire : <i>va relancer la consultation conformément à l'Article 2 - Alinéa 2 de la Loi Mop</i>
Chambre de Commerce et d'Industrie Eure-et-Loire	Chartres (28)	Construction d'une structure d'hébergement sur le site de la CC/28 à Chartres - Mauvais critère de sélection	Réponse de la Vice-Présidente CCI : <i>relance la consultation de maîtrise d'œuvre en supprimant le critère prix</i>
Communauté de Communes des Loges	Jargeau (45)	Construction d'une salle sportive à Darvoy procédure et organisation prévues non conformes	Réponse du Président : <i>a respecté l'anonymat des candidats</i>
Communauté de Communes du Perche	Nogent le Rotrou (28)	Construction d'un bâtiment multi-fonctions à Margon Versement prime insuffisante	Réponse du Président de la Communauté : <i>le projet sera très certainement abandonné</i>

Nos courriers ont permis la rectification de procédures, voire l'annulation pure et simple de consultations litigieuses. N'hésitez pas à demander **TRES VITE** à l'Ordre, via le secrétariat ou le délégué départemental, d'intervenir auprès du MOA concerné lors de présomption d'irrégularité de procédure ou de procédure abusive, (telle que remise de prestation non indemnisée).

La rapidité d'intervention est un gage d'efficacité pour défendre les intérêts de la profession. Il est également important de nous tenir informés des suites données à notre intervention, lorsque vous en avez connaissance, car malgré nos relances, certains MOA "oublient" de préciser la suite donnée à nos observations.

TABLEAU DE L'ORDRE

Inscriptions Architectes :	Radiation :	Transfert vers autre région :
Stéphane BLONDEAU – associé – LOURY (45)	ATELIER D'ARCHITECTURE EUGENE ET TARDITS TOURS (37) - dissolution	Yves BARET - fonctionnaire (PACA)
Yu HUANG – libéral – ORLEANS (45)	Michel BODIN – PARIS (75) – cessation activité	Fabienne BULLE - associée (Ile de France)
Didier RIME – salarié – ORLEANS (45)	Jean-Claude CAROUX – NEUVILLE AUX BOIS (45) cessation activité	Georges CONSTANT – associé (Ile de France)
Inscriptions Sociétés d'Architecture :	SELARL JCC CAROUX – NEUVILLE AUX BOIS (45) dissolution	Philippe DESGRANGES – salarié (Bourgogne)
Atelier d'architecture DELAGARDE – TOURS (37)	Daniel GIQUELLO – ORLEANS (45) cessation activité	Fouad DOUBI-KADMIRI – salarié (Ile de France)
Atelier d'Architecture et d'urbanisme Stéphane Blondeau – LOURY (45)	Sylvain LAHMI – PARIS (75) – cessation activité	Alain JOUAN – libéral (Ile de France)
PROTO → TYPES Architecture Environnements BLOIS (41)	Jean-Marc LEPÉE – BOURGES (18) cessation activité	Odile TOURNOUX – associée (Ile de France)
SARL Jean-Louis LEVENEZ Architecte – TOURS (37)	Brigitte NOUHAN T – ST GEORGES SUR MOULO (41) cessation activité	Honorariat :
Transfert vers la région centre :	Eva PRAUD – ORLEANS (45) – cessation activité	Michel BODIN
Mathias LEHMANN – salarié - BLOIS (41)		Daniel GIQUELLO
Martine RAMAT – associée - TOURS (37)		
EURL MARTINE RAMAT ARCHITECTE DPLG TOURS (37)		

Maison de l'architecture

Les Jeudis de l'Architecture et de l'Urbanisme

Un nouveau rendez-vous mensuel



Pour la première fois, l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise et la Maison de l'Architecture du Centre s'associent pour offrir des rendez-vous événements appelés "Les Jeudis de l'Architecture et de l'Urbanisme".

Ces tables rondes, conférences et débats sont organisés autour des principaux sujets de l'urbain et de l'architecture et se comprennent comme outil afin de lancer des débats sur l'actualité locale et régionale, en mettant l'accent, par exemple, sur la question du rapport entre le projet du Grand Paris et l'agglomération orléanaise. L'actualité nationale, voire internationale, sera prise en considération à travers des invités éminents et des sujets divers touchant les domaines variés de l'architecture et de l'urbanisme.

L'objectif consiste donc à aborder de manière transversale les différents sujets à la jonction entre l'architecture et l'urbanisme : questions liées à la théorie architecturale et urbaine, au développement durable, à l'habitat, à l'aménagement du territoire, mais aussi à la dimension philosophique de la "question urbaine" en général.

Ces rendez-vous gratuits et ouverts à tous sont des moments privilégiés pour échanger entre habitants et professionnels (architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, historiens...) et élus porteurs ou accompagnants de projets nouveaux.

Ce partage d'informations et d'expériences peut nous inciter aussi à devenir acteurs de changement dans notre vie quotidienne, sur la parcelle dont nous sommes ou nous allons devenir propriétaires, dans le quartier que nous habitons...

Les lieux de débat, que sont l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise et la Maison de l'Architecture du Centre nous incitent à redécouvrir la ville avec d'autres connaissances et un regard sans doute plus compréhensif des problématiques qui en font aussi la richesse... "Les Jeudis de l'Architecture et de l'Urbanisme" ont débuté en septembre dernier et ont mis un premier focus sur la dimension locale en posant la question sur le patrimoine et l'eau avec le film "Dhuy et Loiret, rivières et patrimoines à vivre".

Avec un personnage éminent tel que l'architecte Rudy Ricciotti nous avons pu assister à un discours sur les grands enjeux de l'architecture contemporaine à travers la présentation de ses nombreuses réalisations dans le domaine de la culture.

Deux manifestations seront encore organisées d'ici la fin 2011 dans le cadre des "Jeudis de l'Architecture et de l'Urbanisme" :

"Les villes en mutations – les enjeux régionaux et internationaux"

Une conférence qui s'inscrit en écho à l'exposition itinérante "Expo 2011 – Les villes en mouvement. Vers une ville en mutation – 2^{ème} édition", réalisée par l'entreprise Fimbacte. L'exposition s'intéresse aux mutations urbaines de villes comme Marseille, Nantes, Angers, Aubervilliers et Orléans. Ce sont notamment les transformations du quartier de La Source qui seront montrés dans le cadre de la participation orléanaise. La conférence portera à la fois sur les récentes transformations du quartier de La Source et visera à donner en même temps un aperçu européen des grandes mutations liées à la péri-urbanisation, à la métropolisation, mais aussi, à l'inverse, à la décroissance de nombreuses villes.

CONFÉRENCE
Le 17 novembre 2011 à 18h00

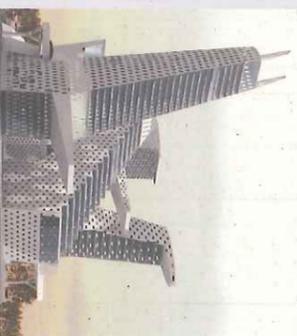
EXPOSITION
Du 17 novembre au 16 décembre 2011

RICHARD SCOFFIER

Architecte et Professeur
à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles

**LES QUATRE CONCEPTS
FONDAMENTAUX DE
L'ARCHITECTURE
CONTEMPORAINE**

Maison de l'Architecture du Centre - 44/46 Quai Saint-Laurent - ORLÉANS
Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 - Entrée Libre



Ce petit cycle se termine avec une conférence suivie d'une exposition thématique de Richard Scoffier, architecte et professeur à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles. Scoffier va tenter de nous donner des clés pour comprendre l'architecture d'aujourd'hui en mettant en parallèle avec des édifices contemporains quatre types de transformations majeures qui révolutionnent notre environnement. La conférence explorera au carrefour de l'histoire récente de l'art et de l'architecture, les concepts d'objet, d'écran, de milieu et d'événement que Scoffier expose dans son livre "Les quatre concepts fondamentaux de l'architecture contemporaine", paru aux éditions Norma.

Il essaie de montrer comment certaines des démarches architecturales les plus emblématiques ont commencé à collaborer avec ces nouvelles puissances qui modèlent, pour le meilleur et pour le pire, notre contemporainité. De l'objet spécifique de Donald Judd à l'objet singulier de Jean Nouvel ; d'Instant City d'Archigram aux hangars décorés de Robert Venturi ; des dômes géodésiques de Richard Buckminster Fuller aux serres habitables d'Anne Lacaton et de Jean-Philippe Vassal ; des accumulations programmatiques de Rem Koolhaas aux générateurs d'événements invoqués par Bernard Tschumi...

L'objectif pour l'année 2012 consiste à trouver plus de partenaires à Orléans et en région Centre qui partageront "Les Jeudis de l'Architecture et de l'Urbanisme".

Programmation :

Conférence : "Les villes en mutations – les enjeux régionaux et internationaux"

Cyril Revaud, directeur de l'urbanisme de la ville d'Orléans et Elke Mitmann, directrice de la Maison de l'Architecture du Centre - **3 novembre 2011**, 18h00, Maison de l'Architecture du Centre, 44/46 Quai Saint Laurent, 45000 Orléans

Vernissage de l'exposition : "Intensités : 25 projets d'architecture pour faire grandir la ville de l'intérieur", un partenariat entre la Ville de Tours, La Girafe, la Maison de l'Architecture du Centre et l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise, **15 novembre 2011** à 12h00
15 novembre au 16 décembre 2011, Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise, 3, rue de la Cholère, 45000 Orléans

Conférence et vernissage de l'exposition : "Les quatre concepts fondamentaux de l'architecture contemporaine, Richard Scoffier" **le 17 novembre 2011**, 18h00
17 novembre au 16 décembre 2011, Maison de l'Architecture du Centre, 44/46 Quai Saint Laurent, 45000 Orléans

Preview de l'exposition Flight Assembled Architecture/Architectures volantes, pour les membres du CROA

29 novembre 2011, 18h00 à 19h00, Frac Centre, 12, rue de la Tour Neuve, 45000 Orléans



bulletin d'adhésion

à la Maison de l'Architecture du Centre
(Association loi 1901 - n° 0454015840)

Année 2011

Nom :

Qualité :

Adresse :

Mail :

Souhaite adhérer à la Maison de l'Architecture du Centre et joins mon règlement

15 € (étudiants)

35 € (membres individuels actifs, architectes bienfaiteurs)

500 € (collectivités, maîtres d'ouvrage publics et privés)

(chèque libellé à l'ordre de la Maison de l'Architecture du Centre)

à adresser à la Maison de l'Architecture du Centre
44-46 Quai Saint Laurent à 45000 ORLÉANS

<http://www.facebook.com/pages/Maison-de-l-architecture-Centre/>
<http://www.ma-lereseau.org/centre/>

Votre adhésion est fondamentale.

ArchilEcture

FRAC : au cœur des turbulences

un projet de Jakob+MacFarlane



Le principe d'immersion ici à l'œuvre est également étendu à l'environnement proche : la cour est à son tour traitée comme un relief topographique et s'étire vers la ville dans un mouvement d'expansion organique. Conçue par les artistes associés Electronic Shadow, une peau de lumière habillera la nouvelle structure à partir d'une texture dynamique de diodes où fusionnement image, matière et information. Véritable appel urbain "les Turbulences" serviront de signalétique lumineuse tournée vers la ville pour la programmation du FRAC Centre.



JAKOB+MACFARLANE
Dominique Jakob et Brendan MacFarlane développent une architecture d'expérimentation misant sur l'outil numérique et les techniques de production non standard pour définir de nouvelles modalités constructives. Chacun de leurs projets se fonde sur un principe analytique d'immersion dans le contexte, étendant le champ du diagnostic pour créer une véritable interférence avec le site d'intervention.

Jakob+MacFarlane démontrent une capacité d'intervention dans tous types de programmes (habitats individuels ou collectifs, équipements culturels, dispositifs scénographiques, design...) comme à toutes les échelles. Ainsi, du restaurant "Georges" du Centre Pompidou (1998-2000), aux "Docks en Seine" (Paris 2007-2008), le même phénomène de distorsion des trames conduit à une gigantesque structure plog over, déployée telle un flux continu.

En 2012, le FRAC Centre s'installera sur le site des subsistances militaires à Orléans qui accueillait Archilab, Rencontres internationales d'architecture d'Orléans, depuis sa création en 1999. Cette opération de réhabilitation architecturale, réalisée par les architectes Jakob+MacFarlane et portée par le maître d'ouvrage, la Région Centre, en coopération avec l'état, l'Europe (au titre du FEDER) et la Ville d'Orléans, permettra au FRAC Centre de continuer à se développer dans un lieu parfaitement adapté à ses missions et à sa vocation : la diffusion de l'art contemporain et de l'architecture, et de s'affirmer comme un laboratoire unique au monde pour l'architecture dans sa dimension la plus innovante. Le programme comprend notamment 1600m² dédiés aux expositions, un auditorium, un espace pédagogique ainsi qu'un centre de documentation.

La réhabilitation des anciens bâtiments datant du XIX^{ème} siècle s'accompagne de la création de nouvelles structures, où s'associent expérimentation architecturale et ouverture sur la ville "Les Turbulences".

Jakob+MacFarlane font émerger une forme dynamique à partir de la déformation paramétrique et de l'extrusion des trames des bâtiments existants. Signal architectural fort, en interaction avec son contexte, cette structure fluide et hybride se déploie en trois excroissances de verre et de métal dans la cour intérieure, au cœur des subsistances.

Dans ce projet, l'approche à la fois conceptuelle et chirurgicale du tissu urbain développée par Jakob+MacFarlane requalifie le site pour y inscrire de nouveaux points d'équilibre, "déplaçant" l'architecture et offrant à la création contemporaine une image dynamique et évolutive. Architecture "vivante", perméable aux flux urbains, le FRAC Centre deviendra ainsi l'emblème d'un lieu consacré à l'expérimentation sous toutes ses formes, à l'hybridation des disciplines et aux mutations de l'architecture à l'ère numérique.

Source : Jakob+MacFarlane

